

Fiche formation – Devenir Référent·e VSS en entreprise

Durée : 2 jours (14h)

Public : Managers, RH, élu·es CSE, référent·es harcèlement, préventeurs

Prérequis : Aucun

Modalités : Présentiel ou distanciel

Accessibilité : Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Tarif : Sur devis / Financement possible via OPCO

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les violences sexistes et sexuelles en milieu professionnel
- Connaître le cadre légal et les obligations de l'employeur
- Identifier le rôle et les missions du·de la référent·e VSS
- Savoir écouter, accueillir et orienter les personnes concernées
- Contribuer à la prévention et à la sensibilisation dans l'entreprise

Contenu de la formation

Comprendre les VSS en milieu professionnel : Définitions : harcèlement sexuel, agissements sexistes, agressions ; Données et chiffres clés, Impacts sur les personnes et sur les collectifs de travail

Cadre juridique et obligations : Le droit du travail et le code pénal, Responsabilité civile et pénale de l'employeur, Les obligations en matière de prévention

Le rôle du·de la référent·e VSS : Positionnement, posture et limites, Accueil de la parole, Orientations possibles : interne, externe, juridique, sociale

Mettre en place une politique de prévention : Sensibiliser, former, communiquer, Mettre en place une procédure interne, Travailler avec les partenaires internes et externes

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques illustrés d'exemples concrets
- Études de cas, mises en situation, échanges de pratiques
- Outils pratiques transférables immédiatement

Validation & Évaluation

- Attestation de formation
- Évaluation des acquis et de la satisfaction des participant·e